



**Politiques publiques**

**et territoires**

QUADERNI

Hiver 1997-98

# ***Le territoire et la nouvelle question sociale : incertitude des politiques publiques***

DANIEL BEHAR

Depuis quinze ans, les pouvoirs publics ont choisi de mettre en oeuvre une approche territoriale dans la lutte contre l'exclusion sociale. Cette approche — sous le vocable de Politique de la Ville — est devenue une des références marquantes de l'action publique contemporaine en France. Pour autant, elle n'est pas légitime. Depuis son origine, cette approche territoriale fait problème.

A première vue, le débat porte sur son efficacité. Peut-on apprécier positivement cette démarche si l'on confronte les résultats constatés (montée des situations d'exclusion, émeutes récurrentes en banlieue...) et les intentions et moyens annoncés ?

En réalité, les interrogations visent la pertinence même de cette politique publique. Est-il nécessaire et opportun de mettre en oeuvre une politique territoriale de lutte contre l'exclusion sociale ? Ne serait-il pas plus pertinent, au regard notamment de l'extension des situations de vulnérabilité sociale (Castel, 1995), hors des territoires les plus marqués, de faire porter l'effort sur l'adaptation des grandes politiques publiques ordinaires (logement, éducation, sécurité...) et laisser le champ libre aux initiatives locales ?

C'est donc bien une double incertitude quant à la nature du problème posé et à la validité de la stratégie employée qui pèse aujourd'hui sur l'approche territoriale en matière de lutte contre l'exclusion sociale.

## ***DE LA QUESTION SOCIALE A LA QUESTION URBAINE : ENTRE PERMANENCE ET RUPTURE***

Les interrogations relatives à cette approche territoriale tiennent en premier lieu aux incertitudes portant sur le diagnostic de la situation actuelle. Quelle est, en regard de la permanence du lien entre ville et pauvreté (Rey, 1996), la nouveauté du rapport entre question sociale et question urbaine, qui incite aujourd'hui à placer le territoire au coeur de l'action publique ?

Le diagnostic est loin de faire consensus.

Pour nombre d'observateurs, la permanence des processus constatés domine. Il y a, pour une grande part, identité entre la question urbaine et la question sociale. La question urbaine n'est, somme toute, que la « trace au sol » de la question sociale. La nouveauté qui produit le basculement vers une lecture en termes de question urbaine tient à la coïncidence quasi-parfaite entre les populations laissées pour compte et l'obsolescence d'une

forme urbaine, les grands ensembles, et par contrecoup pourrait-on dire, à un « degré de gravité » supérieur de la question urbaine. Cette lecture est réversible. D'un côté, certains voient là la forme renouvelée d'une pauvreté résiduelle constituant de véritables « poches de pauvreté » (Jazouli, 1993), cumulant trois types de handicaps. Les habitants de ces quartiers souffrent d'abord de handicaps individuels, qu'ils soient d'origine économique, sociale, scolaire ou ethnique ; ces handicaps sont redoublés sous l'effet de leur concentration spatiale. Enfin, ils sont amplifiés par leur convergence avec les handicaps spécifiquement urbains de ces quartiers (monofonctionnalité...). La fracture urbaine recoupe donc la fracture sociale autour de handicaps qu'il faut réduire. C'est là le sens de la question posée à l'approche territoriale de la lutte contre l'exclusion.

A l'inverse, d'autres, héritiers pour une part de la tradition marxiste, voient dans la question urbaine contemporaine le reflet d'une pauvreté structurelle. Lorsque la « division sociale du travail » produit davantage d'exclus que d'exploités, la division sociale de l'espace engendre moins la banlieue rouge que des quartiers ghettos (Bourdieu, 1993). La « peur des banlieues » ne fait que marquer le retour sur la scène sociale des dominés, opérant un détour par la question urbaine. Là où les précédents voyaient des handicaps, certaines repèrent donc des potentialités et des ressources occultées (Dubet, Lapeyronnie, 1993). On constate d'ailleurs à cette occasion la résurgence d'une vision « pré-marxiste », qui considère l'importance accordée à la question urbaine induite par une visibilité soudaine de la diversité des pratiques et cultures populaires que le statut unificateur du salariat — et de son double le conflit des classes — avait jusqu'alors écrasée (Genestier, Laville, 1994).

A lecture réversible, stratégie inversée : il ne s'agit plus de réduire des handicaps, mais plutôt de valoriser des ressources ignorées. L'approche territoriale doit alors, en tenant compte de la nouvelle donne de la domination sociale, permettre de repenser la constitution de mouvements sociaux, visant à donner une consistance politique aux territoires et à leurs habitants. Cette approche territoriale peut être l'occasion de prendre en compte sereinement les dynamiques communautaires, comme moteur de l'existence des pauvres dans l'espace urbain (Wievorka, 1996).

A côté de ces deux lectures réversibles insistant principalement, au-delà du basculement vers la question urbaine en raison de l'acuité conjoncturelle des problèmes qui s'y posent, sur la permanence des processus à l'oeuvre, une troisième approche met davantage l'accent sur les ruptures qui affectent la question urbaine et la question sociale, et, partant la nature de leur relation.

La question sociale et la question urbaine sont simultanément en butte à des mutations structurelles. Au-delà de la rhétorique de l'exclusion, en insistant sur les processus de disqualification (Paugam, 1991) ou de désaffiliation (Castel, 1992), certains auteurs veulent souligner combien la question sociale toute entière est marquée par l'étirement de la colonne sociale, par le renouvellement des rapports sociaux que décrivent les phénomènes des « inégalités dynamiques » (Fitoussi, Rosanvallon, 1996) et des « appariements sélectifs » (Cohen, 1996). De même, nombreux sont ceux qui constatent l'épuisement du modèle de la « ville organique », produit de l'âge d'or de l'industrialisation et le passage progressif vers une ville post-moderne (Dubois-Taine, 1997, Mongin, 1995, Viard, 1994), faite d'éclatement, de fragmentation et de dissociation des territoires.

Le renouvellement simultané de la question sociale et de la question urbaine induit alors une transformation majeure de leur relation. Jusqu'alors — et les deux lectures évoquées précédemment ne contredisent pas ce constat — on peut considérer que la question sociale déterminait la question urbaine. La division sociale du travail produisait la ségrégation urbaine. Des individus et des groupes dominés mais socio-économiquement intégrés exigeaient leur « droit à la ville », à leur incorporation urbaine ; tel était le sens social de la question urbaine. Aujourd'hui, la question urbaine recomposée participe d'une reformulation de la question sociale. Parce que « la contiguïté aléatoire des conditions remplace la proximité conflictuelle des acteurs... la ville ne fait plus société » (Donzelot, Jaillet, 1997). Des populations intégrées dans une ville recomposée demeurent exclues de la société.

En ce sens, on peut considérer qu'il n'y a plus aujourd'hui surdétermination univoque de la question urbaine par la question sociale, mais interdépendance complexe entre elles-deux. C'est bien cette autonomie relative nouvelle de la question urbaine qui donnerait alors toute sa légitimité à une approche territoriale spécifique dans les politiques publiques de lutte contre l'exclusion sociale.

## ***DES STRATEGIES PUBLIQUES INCERTAINES***

Comment les stratégies publiques mises en oeuvre ont-elles alors prises en compte ces diverses analyses possibles de l'approche territoriale de l'exclusion sociale ?

Après une longue période de prudence et d'hésitations, les politiques publiques ont semblé franchir le pas et

prendre parti, sans que celui-ci suscite adhésion et consensus, bien au contraire.

### **Le territoire comme laboratoire de proximité**

Dans un premier temps, durant les années 1980, la dynamique expérimentale a pris le pas sur les analyses stratégiques. Assumant la cohabitation paradoxale de formules telles que « ces quartiers où s'invente la ville » et « en finir avec les grands ensembles », la Politique de la Ville goûtait aux délices de l'innovation au sein de l'action publique. Il ne s'agissait pas tant de s'accorder sur une stratégie territoriale définie que de faire reconnaître l'intérêt novateur d'une démarche territoriale et d'en faire accepter les modes d'action inédits (transversalité, globalité...) et fortement perturbateurs des agencements locaux (Duran, Thoenig, 1996). Porteuse de l'émergence d'un « Etat animateur » (Donzelot, Estebe, 1993), cette politique de la ville première manière, en s'accommodant d'une incertitude stratégique et de résultats concrets invérifiables, a largement diffusé ses préceptes méthodologiques, renouvelé les cadres de l'action publique locale et donné naissance à un ensemble florissant de « politiques sociales territoriales ».

A partir du début des années 1990, l'aggravation de l'exclusion sociale met un terme à cette période expérimentale : la Politique de la Ville est instituée en tant que telle et ses deux cent quatorze contrats de ville couvrent la quasi-totalité des agglomérations françaises. Cette généralisation n'est pas pour autant corrélée à un choix stratégique affirmé.

L'approche territoriale est avant tout synonyme d'une intervention « au plus près », et par conséquent adaptée aux situations locales, souple dans ses orientations. La politique territoriale de lutte contre l'exclusion ne revendique pas un parti-pris stratégique, mais des modes d'action qui lui sont propres : elle met en place une démarche de discrimination territoriale, en faveur d'une géographie prioritaire locale ; elle agit sur la base d'un contrat global entre l'Etat et les collectivités territoriales concernées et enfin elle s'appuie sur des crédits incitatifs pour impulser une démarche de transformation de l'action publique.

Au sein de chacun de ces modes d'action, les choix sont ouverts, les options stratégiques multiples. Les différentes lignes d'analyse évoquées précédemment peuvent s'y inscrire indifféremment. Ainsi, la délimitation d'une géographie prioritaire peut être considérée comme l'exercice préalable à une « remise à niveau » de quartiers handicapés ou comme un prétexte pour interpellier simultanément la ville et le quartier, pour traiter les mécanismes d'agglomération producteurs des situations d'exclusion. De même, en optant pour le régime du contrat entre l'Etat et les collectivités locales, la Politique de la Ville ouvre une scène locale instable, chaotique, où peut au mieux se constituer un face à face, une « interpellation réciproque » entre une politique nationale incarnée par l'Etat local et la singularité locale représentée par la ville, et au pire se cristalliser le « retour » de l'Etat, ou une décentralisation exacerbée.

Enfin, par le biais de ses crédits incitatifs et de ses dispositifs propres (chef de projet, Sous-préfet à la ville), la Politique de la Ville se donne les moyens, soit de constituer un levier pour transformer le droit commun, l'action ordinaire des services publics, de l'école à la police, pour que ceux-ci s'adaptent à l'extension généralisée des insécurités de tous ordres, soit de formaliser les contours d'une action publique spécifique visant à traiter des situations considérées comme exceptionnelles.

Une telle plasticité, couvrant l'exhaustivité du territoire urbain français, présente les inconvénients de ses avantages : la Politique de la Ville souffre, aux yeux des décideurs, d'un « déficit de lisibilité » qui les rend dubitatifs, dès l'abord, quant à son efficacité potentielle.

Cela justifie en grande partie, la formulation en 1996, sous le vocable de « Pacte de Relance pour la Ville » d'une nouvelle Politique de la Ville, revendiquant explicitement pour la première fois un parti-pris stratégique dans l'approche territoriale de la lutte contre l'exclusion sociale.

### **Le territoire comme problème**

Le Pacte de Relance pour la Ville fournit un corps de doctrine aux modes d'action ouverts précédemment décrits. Pour définir la géographie prioritaire, le pacte de relance se fonde sur des périmètres fermement tracés au sol, à une échelle unique, celle du quartier. La délimitation des 38 zones franches, des 350 zones de redynamisation urbaine et des 700 zones urbaines sensibles, en prétendant circonscrire exhaustivement l'exclusion urbaine, prend parti quant à la nature du problème à traiter. Si pour les contrats de ville, les critères utilisés pour délimiter la géographie prioritaire (quotas de chômeurs, de jeunes, d'étrangers, de non diplômés) pouvaient identifier les signes d'un problème dont les causes sont ailleurs, pour le pacte de relance, ils constituent les racines même du mal — une surconcentration — qu'il faut réduire.

Le second parti-pris tient à la finalité assignée à l'approche territoriale et à ses dispositifs spécifiques. Le pacte

de relance met en place un principe dérogatoire dont l'intensité est calquée sur la misère, réelle ou supposée, des habitants du périmètre : plus les indicateurs tournent au rouge, plus la dérogation (fiscale) s'approfondit jusqu'au dispositif ultime de la zone franche. Ceci annihile totalement une des hypothèses d'action publique qui pouvaient prévaloir au travers des contrats de ville : dès lors que s'applique un régime hiérarchisé de dérogation, plus question de changer le droit commun. Il s'agit plutôt de changer les quartiers pour en faire des quartiers « comme les autres ». Cette banalisation affichée s'appuie sur trois dimensions : le retour des emplois dans les quartiers par le biais des exonérations fiscales, des charges sociales, et des emplois « ville », le retour des « classes moyennes » dans les quartiers grâce aux mesures favorisant la mixité sociale (suspension du principe du surloyer dans les périmètres désignés), le retour de la loi par des mesures de traitement rapide de la délinquance. On conjugue ainsi volontarisme et simplicité de l'affichage : plus les problèmes sont intenses, plus l'effort discriminatoire et dérogatoire de la collectivité publique est affirmé. Les quartiers souffrent du chômage ? Exonérons-les de la règle fiscale pour y créer des emplois. Ils subissent une trop forte concentration de personnes en difficultés ? Dérogeons à la loi pour y maintenir des classes moyennes.

Enfin, en substituant le régime du concours à celui du contrat, l'Etat modifie la signification politique de la territorialisation de son action de lutte contre l'exclusion. En lançant des « appels à projets » nationaux dans lesquels s'inscrivent les villes, les ministères « passent par dessus » l'Etat local, cantonnant celui-ci dans une position d'exécution des politiques gouvernementales et courent le risque de voir s'étioler les scènes publiques locales ou celui-ci pouvait débattre avec les collectivités territoriales. Pour ces dernières, la marge de manoeuvre devient étroite : une fois les périmètres et les mesures de compensation fixés par lois et décrets, le traitement des territoires à problème ne sollicite guère l'espace politique local.

Reflet de la prégnance de l'idéologie libérale, cette affirmation stratégique fait une confiance absolue aux vertus de l'action simultanée du marché et de la dérogation fiscale pour résoudre les problèmes contemporains. En dépit de l'arsenal législatif exceptionnel nécessité pour sa mise en oeuvre, cette stratégie voulant afficher le volontarisme de l'Etat est paradoxale : en s'appuyant principalement sur des mesures d'exonération fiscale, elle tend à démontrer que la forme supérieure de l'intervention de l'Etat serait... de se retirer.

Du point de vue de l'approche territoriale, elle a toutes les apparences de sa forme la plus achevée. Elle est en particulier apparue comme la « porte d'entrée » dans le langage de l'action publique française d'un principe jusqu'alors tabou : celui de discrimination positive (Conseil d'Etat, 1996). Qualifiée de « territoriale », la discrimination positive peut s'afficher tout à la fois fidèle au modèle républicain français et radicalement innovante, en privilégiant des territoires exclus et non tel ou tel groupe social, à l'instar du modèle originel, anglo-saxon.

Pourtant, en construisant une équation définitive entre handicaps sociaux supposés, territoires rigoureusement périmétrés et gradation des dérogations fiscales, cette politique court le risque, à l'opposé de ses intentions, de constituer la catégorie —incertaine mais durable— des « territoires de l'insertion ».

C'est bien cette perspective d'une stigmatisation renforcée des quartiers considérés, sans garantie pour autant de leur « remise à la norme » qui, la loi à peine promulguée, a suscité sa remise en cause et semble enfin avoir ouvert le débat quant au sens de la territorialisation de la lutte contre l'exclusion. A première vue, le débat porte sur les modalités de l'approche territoriale : faut-il s'en tenir à une action circonscrite aux quartiers prioritaires ou doit-on plutôt privilégier une action globale à l'échelle de la ville (Le Monde, 03/07/97) ?

### **Le territoire comme solution**

En réalité, cette question en masque une autre davantage perturbatrice. Si, en effet, la démarche territoriale consiste à afficher des priorités localisées, qu'il s'agisse de « gérer au plus près », de façon adaptée à la singularité de chaque situation, ou de réduire des handicaps circonscrits, la mise en oeuvre par l'Etat d'une politique territoriale spécifique ne paraît plus impérative. Cette approche avait une fonction temporaire : « lester » les politiques sectorielles de priorités territoriales. Le résultat est sur ce plan acquis ; chacun des grands domaines de l'action de l'Etat (Education, Sécurité, Santé...) dispose aujourd'hui de dispositifs localisés prioritaires qui lui sont propres.

Autrement dit, la question pour la Politique de la Ville est existentielle. Si son objet consiste à traiter des priorités territoriales (les quartiers d'habitat social), du point de vue du quartier, ou du point de vue de la ville, une politique territoriale spécifique a, peu ou prou, épuisé sa fonction historique. Dans la perspective où chacune des politiques sectorielles est aujourd'hui à la fois en mesure de traiter les nouveaux enjeux de la question sociale et de se définir par contre coup des priorités localisées, il revient simplement aux collectivités locales d'ajuster au plus près, transversalement ces politiques sectorielles, et de les compléter en suscitant les initiatives de la société civile. Paradoxalement donc, en considérant comme inutile le maintien d'une politique territoriale, l'Etat érige le territoire et ses acteurs en « solution » de la question sociale, à condition qu'il assume

lui la transformation de ses politiques sectorielles.

## ***D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE A LA TERRITORIALISATION DES POLITIQUES***

De ce fait, l'existence d'une approche territoriale particulière dans la lutte contre l'exclusion sociale —la Politique de la Ville— ne se justifie qu'à la condition de ne plus l'assimiler au traitement prioritaire des quartiers à problèmes, quelle que soit l'échelle d'intervention. La Politique de la Ville, c'est en fait moins que ça et beaucoup plus que ça.

Moins que cela, ses moyens financiers sont dérisoires en regard des sommes dépensées sur ces mêmes quartiers dans le cadre des prestations de droit commun. En dépit des apparences, on ne peut pas imputer à la Politique de la Ville le résultat, positif ou négatif, de l'action publique sur ces quartiers. Plus que cela, la Politique de la Ville ne peut maintenant prendre sens qu'en impulsant le passage d'une localisation de l'action publique à sa territorialisation. Autrement dit, l'enjeu de l'approche territoriale consiste aujourd'hui à mettre en place les modalités de régulation de configurations territoriales complexes, pour, à partir de cette entrée reformuler, en situation, le contenu même des politiques sectorielles (Delevoeye, 1997).

### **Le territoire comme mode de reformulation des politiques publiques**

Cet objectif, non seulement de prise en compte de la singularité des situations locales, mais bien de différenciation de l'action publique selon les systèmes territoriaux, exige alors de reconsidérer les modes d'intervention de la Politique de la Ville.

Ainsi, la géographie prioritaire a été conçue le plus souvent dans une perspective de désenclavement des quartiers défavorisés vis à vis du reste de la ville. Intervenir territorialement, pour traiter la question sociale, invite plutôt à raisonner en termes de « décloisonnement » des différents éléments d'une agglomération. Il faut alors, dans le champ du logement, ne plus viser l'équilibre local des catégories d'offre et de groupes sociaux mais rechercher les conditions d'une même capacité pour tous à la mobilité résidentielle. Dans le champ de la sécurité, il s'agit de passer de l'ilotage sur certains quartiers à la conception d'une véritable police de proximité différenciant son action selon l'ensemble des territoires sensibles, du centre à la périphérie.

De même, la démarche de contractualisation territoriale entre l'Etat et les collectivités locales a été conçue dans un objectif de redistribution territoriale. Elle explique la recherche du « périmètre pertinent », présentant une diversité socio-économique optimale et permettant le recouvrement entre le territoire objectif des faits sociaux, celui, instrumental, des circonscriptions de l'action administrative, et celui, politique, de la légitimité élective. Parce que dans des configurations territoriales de plus en plus fréquentes (bassins industriels en reconversion, métropoles...), l'échelle pertinente de la complémentarité socio-économique —et de l'adéquation au politique— s'avère introuvable, la volonté redistributive marque le pas. Ne faut-il pas alors dissocier approche territoriale et recherche de l'optimum territorial ? Il paraît davantage productif de développer une territorialisation de l'action publique qui renonce à identifier au préalable le territoire pertinent à même de superposer les diverses logiques territoriales, pour considérer les territoires politiques, à légitimité élective, comme autant de points fixes, arbitraires, en charge de produire, pour chaque enjeu, la combinaison spécifique de territoires socio-économiques et de territoires administratifs, à même de répondre aux exigences de l'action publique. Selon les cas, la signification politique du Contrat Etat/collectivité locale sera différente : redistribution ici, interpellation conjointe de collectivités de rang supérieur là.

### ***EN FINIR AVEC LES TERRITOIRES D'EXCLUSION ?***

Pourquoi une approche territoriale de la lutte contre l'exclusion sociale ?

À l'évidence, les formes d'inscription spatiale de l'exclusion sociale sont incertaines et complexes. La concentration des phénomènes d'exclusion n'est pas contradictoire avec leur diffusion. Nul ne peut prétendre démontrer l'assimilation de l'exclusion sociale aux « quartiers d'exclusion ».

Pourtant, sur quinze ans, la reconnaissance médiatique et politique de l'action publique en charge de cette approche territoriale a été directement proportionnelle à l'accentuation de cette assimilation. La fonction symbolique de cette construction par la politique publique des « territoires de l'exclusion » est évidente. Elle n'est pas tant destinée à réduire l'exclusion sociale ou la fracture urbaine qu'à rassurer « l'extérieur » sur le lieu de la fracture. En identifiant avec assurance les territoires de l'exclusion, la puissance publique fait coup

double. Elle nous apporte le frisson qui rassure en confirmant que l'exclusion demeure confinée dans un ailleurs social et géographique. Celle-ci ne concerne alors l'opinion que comme objet de compassion. Mieux, en circonscrivant clairement l'exclusion, elle semble avoir parcouru la moitié du chemin ; la solution en devient d'autant plus simple.

Poussée à son terme ces dernières années, cette stratégie de négation de l'incertitude territoriale de l'exclusion sociale se retourne en boomerang. Plus elle exacerbe la symbolique de la fracture sociale et urbaine, plus elle donne le sentiment que les pouvoirs publics sont impuissants à la réduire, quelle que soit l'ampleur des moyens qu'ils y consacrent.

N'est-il pas temps de démontrer que l'enjeu d'une approche territoriale de la lutte contre l'exclusion sociale ne se réduit pas au traitement local des quartiers d'habitat social ? L'action publique, et tout particulièrement l'Etat, ne peuvent plus considérer le territoire comme le support homogène de mise en oeuvre de leur idéal de progrès social. C'est maintenant en situation, en reformulant territorialement les principes de son action que l'Etat peut préserver, voire reconquérir sa légitimité aux yeux des citoyens. En participant de cette explicitation de l'horizon de l'action publique, la Politique de la Ville sera-t-elle dorénavant en mesure d'entrer en politique ?

---

### ***Bibliographie***

BOURDIEU P., La misère du monde, Seuil, 1995.

CASTEL R., « La désaffiliation », in Donzelot J. (Dir.) Face à l'exclusion, le modèle français, Paris, Esprit, 1992.

CASTEL R., Les métamorphoses de la question sociale, Fayard, 1995.

COHEN D., Richesse du monde, Pauvreté des nations, Flammarion, 1997.

CONSEIL D'ETAT, Sur le principe d'égalité, Rapport public 1996, Documentation Française, 1997.

DELEVOYE JP. (Dir.), Cohésion Sociale et Territoires, Rapport au Commissariat Général au Plan, Documentation Française, 1997

DONZELOT J., ESTEBE P., L'Etat animateur, Esprit, 1993.

DONZELOT J., JAILLET M-C., Séminaire sur les zones urbaines défavorisées en Europe et Amérique du Nord, Plan Urbain, 1997.

DUBET F., LAPEYRONNIE D., Les quartiers d'exil, Seuil, 1992.

DUBOIS -TAINÉ G. (Dir.), La ville émergente, Edition de l'Aube, 1997

DURAN P., THOENIG J.C., L'Etat et la gestion publique des territoires, Revue Française de Sciences Politiques, Août 1996.

FITOUSSI JP., ROSANVALLON P., Le nouvel âge des inégalités, Seuil, 1996

GENESTIER P., LAVILLE J.L., Au-delà du mythe républicain, in Le Débat, décembre 1994.

JAZOULI A., Les années banlieue, Seuil, 1993.

MONGIN O., Vers la troisième ville, Hachette, 1995.

REY H., La peur des banlieues, Presse de Sciences-Po, 1996.

VIARD J., La société d'archipel ou les territoires du village global, Ed de l'Aube, 1994.

WIEVORKA M. (Dir.), Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat, La Découverte, 1996

